

## **AVIS PUBLIC**

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RÈGLEMENT D'URBANISME

AVIS PUBLIC est par la présente donné que toute personne intéressée par la présente demande de dérogation mineure pourra, faire parvenir toute contestation détaillée ou commentaire par courriel (urbanisme@vsmsll.ca) ou par lettre adressée au Service de l'urbanisme (3000 chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Québec, JON 1PO) au plus tard le mardi 11 avril 2023 à midi. Le conseil municipal se prononcera sur les demandes de dérogations mineures suivantes lors de sa séance du conseil du mercredi 12 avril 2023 à 20h.

## 3010, chemin d'Oka

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

➤ De permettre la construction d'un bâtiment commercial avec 38 % de maçonnerie en façade avant, avec 4 matériaux distincts pour un bâtiment principal et avec une orientation de la façade principale à 33 degrés par rapport à la ligne avant du terrain.

## **3219, rue Laurin**

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

> De permettre une entrée charretière de 13.4 m de largeur.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023.

Me Marie-Josée Russo

Greffière